

# **PROCES-VERBAL du Conseil Municipal**

## **Séance du LUNDI 6 JUILLET 2020 à 18h30**

**Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.**

**Etaient présents :**

B. SANCHEZ – M.A. ALTIER – P. MARSEILLES – J. BERNARD - J. LEBEGUE – F. BALBI – G. MARCHAND – A. MARCHAND – TH. SABATIER – S. LLORET – B. RIGGIO – B. ROMANINI - M. LOPEZ - D. BLANC – J.F. TRAMIER - C. ROS – V. VICENTE – P. CHARLES – N. GILLET - Y. TRUC – N. AIME – C. ASTIER – A. GARCIA – M. CASTELLAS -

**Procurations :** D. MAUCCI à B. SANCHEZ - D. CORNILLON à Ch. PEYRON.

**Absents Excusés :** A. MARCHAND

*A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un additif, qui est accepté par les Membres de l'Assemblée.*

### **1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

### **2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 22 Juin 2020.

### **3/ RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES A TITRE GRATUIT A L'ENTREPRISE ZABEIL**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

*Madame MARCHAND rejoint la séance et prend part au vote.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention de mise à disposition de deux parcelles communales à titre gratuit à l'entreprise ZABEIL pour une durée de deux ans.

Monsieur le Maire précise que ces parcelles communales n'étaient pas utilisées et étaient envahies par les ronces.

### **4 / SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU PROJET NATURA 2000 A L'ILE VIEILLE**

*Rapporteur : Mme ROMANINI.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour le projet Natura 2000 à l'Île Vieille auprès du FADAER et de l'Etat.

Monsieur MARCHAND s'interroge sur la plantation et l'entretien des arbustes. Madame ROMANINI précise que l'entretien sera réalisé par une entreprise locale. Les plantations seront quant à elles réalisées par les élèves du groupe scolaire de Mondragon.

## **5 / REGLEMENT FUNERAIRE DU COLUMBARIUM PEYRAFEUX**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Règlement funéraire du columbarium au cimetière Peyrafeux II approuvé à l'unanimité.

## **6 / APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Règlement intérieur du conseil municipal approuvé à l'unanimité.

## **7/ BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2020**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Rectification des montants du budget assainissement approuvée à l'unanimité.

## **8/ BUDGET ASSAINISSEMENT 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Approbation unanime de la décision modificative n°1 du budget assainissement 2020.

## **9/ CESSION DU LOT C – LOTISSEMENT LES CIGALES**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour céder le lot C du lotissement « Les Cigales » à M. DEFRANCE et Mme CERQUIGLINI au prix de 80 000 €.

Monsieur LOPEZ demande si à ce stade de la procédure, le prix de vente tient compte du coût des travaux de raccordement. Monsieur le Maire répond dans l'affirmative et précise qu'un géomètre est désigné pour lancer un appel d'offre sur l'aménagement des parcelles. Une fois l'entreprise retenue, les travaux devraient débuter en septembre. Le coût est pour l'instant approximatif (environ 100 000 €) mais ces travaux serviront aussi aux futures parcelles qui pourraient dans l'avenir être ouvertes à la construction en cas de révision du PLU.

## **10/ PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE BRIGADIER CHEF**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour créer un poste de brigadier-chef à compter du 1<sup>er</sup> août 2020.

Monsieur le Maire précise que suite au départ à la retraite de Monsieur LELEU, il convient de recruter un nouveau brigadier sur ce poste. Il est donc nécessaire de créer un poste supplémentaire pour accueillir un deuxième brigadier.

## **11/ BUDGET COMMUNE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Approbation unanime de la décision modificative n°1 du budget de la commune 2020.

## **12/ SOLLICITATION FRAT 2020 – ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à annuler et remplacer la délibération n°80/2020 du 22 juin portant sur la demande de FRAT 2020.

Monsieur le Maire précise qu'il reste la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'aménagement de la traversée du village à réaliser. Il rappelle que des fonds de concours de la CCRLP avaient permis de financer une partie de la 1<sup>ère</sup> tranche.

## **13/ RETRAIT DE LA DELIBERATION N°131/2019 PORTANT AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA CCRLP**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour retirer la délibération n°131/2019 du 28 août 2019 portant sur l'avis du conseil municipal sur le retrait de la commune de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

## **14/ CONTRAT DE PRET POUR LE FINANCEMENT DE L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour recourir à l'emprunt dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement et retenir la proposition établie par le Crédit Agricole.

## **15/ CESSION DU LOT B – LOTISSEMENT LES CIGALES**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

*Madame CASTELAS ne prend pas part au vote.*

Accord unanime pour céder le lot B du lotissement « Les Cigales » à M. DURAND et Mme CASTELAS au prix de 90 000 €.

## **16/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (M. PEYRON)**

- Arrêté décidant la révision d'un loyer d'un bien communal

Le loyer mensuel du local commercial situé Résidence Henri Fabre occupé par Monsieur Eustache HOUSIER est fixé à 543 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 (loyer actuel 505 €).

Le loyer mensuel du local professionnel situé 193 boulevard Séraphin Perrot occupé par Madame Julie ROZIER est fixé à 372 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 (loyer actuel 358 €).

Le loyer mensuel du logement situé 193 au 1<sup>er</sup> étage nord du groupe scolaire Jean Moulin occupé par Madame Patricia FAQUIN est fixé à 529 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 (loyer actuel 524 €).

Le loyer mensuel de l'emplacement du parking collectif situé rue Anatole France occupé par Monsieur et Madame AVRON est fixé à 43.01 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 (loyer actuel 41.41 €).

Le loyer mensuel de l'emplacement du parking collectif situé rue Anatole France occupé par Monsieur Gerry CAPO est fixé à 43.43 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 (loyer actuel 41.81 €).

La séance est levée à 19H30.

**Fait à MONDRAGON, le 7 Juillet 2020.**

**Le Maire,  
Christian PEYRON.**

**Le Secrétaire de séance,  
Patrice CHARLES.**

